

LA GARDIENNE DE SON FOYER

Une épouse, trahie par son mari, sauve l'honneur de son foyer en administrant le fouet à sa rivale.—La femme, étant la gardienne du foyer, a les droits que lui confèrent ses devoirs, dit le juge, en l'exonérant.

Au lieu de recourir à la justice pour protéger son foyer menacé, une jolie jeune canadienne de la Nouvelle-Ecosse, opposée au divorce de par ses principes religieux et peu confiante aussi dans la séparation de corps qui ne constitue pas pour elle un remède proportionné au mal, infligea à la femme qui lui avait enlevé momentanément l'affection de son mari une correction corporelle dont celle-ci se souviendra longtemps. Cette façon draconienne de régler la sempiternelle et douloureuse question du ménage désuni eut plus de succès que tous les jugements rendus par les cours sur ce sujet. Le mari est revenu à sa femme et à son foyer et jamais couple ne s'entendit si bien. Quant à la femme punie, elle ne songe plus à troubler la paix du foyer des autres. La leçon lui a été salutaire.

Voici en résumé de quoi se compose ce petit roman tragique qui s'est terminé en un heureux dénouement.

Madame X vivait depuis deux ans dans un bonheur sans mélange au milieu de son mari et d'un joli poupon de quelques mois. Rien ne lui manquait, affections, richesse et santé. Dévouée et fidèle, elle ne négligeait rien pour s'attacher son mari. Celui-ci, cependant, très léger quoique excellent coeur, ne tarda pas cependant à donner à son épouse des ennuis et plus

tard de gros chagrins. Il avait tous les soirs des courses d'affaires, des réunions au club et souvent même, il ne rentrait pas coucher à la maison. Des bruits sur sa conduite arrivèrent aux oreilles de la petite femme qui ne les crut pas d'abord, tellement sa confiance en son mari était grande. Mais elle dut bientôt se rendre à l'évidence: son mari la délaissait. De concert avec sa belle-soeur, elle rechercha l'intrigante qui lui gâtait ainsi son bonheur et la trouva. Devant les preuves qu'elle détenait, elle eut pu demander le divorce ou la séparation de corps. Le divorce lui répugnait, étant profondément chrétienne, et la séparation de corps ne lui semblait pas non plus un remède propre à son mal. D'ailleurs, elle aimait encore profondément son mari, en dépit de sa mauvaise conduite à son égard.

La coupable, d'après elle, était cette femme qui lui enlevait l'affection de son mari, et qui, pour son seul plaisir, par pur égoïsme, menaçait d'éteindre son foyer.

C'était une affaire d'honneur entre l'épouse et l'intruse, dans laquelle ni la police ni les tribunaux n'avaient à faire. Elle s'entendit avec sa belle-soeur pour régler cette question sans esclandre.

Les deux femmes se rendirent chez la rivale et l'invitèrent à faire une